

Le diocèse et la principauté épiscopale de Bâle après la guerre de trente ans d'après les rapports des évêques à Rome

Autor(en): **Perrin, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **60 (1966)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129039>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JEAN PERRIN

LE DIOCÈSE ET LA PRINCIPAUTÉ ÉPISCOPALE
DE BÂLE
APRÈS LA GUERRE DE TRENTE ANS
D'APRÈS LES RAPPORTS DES ÉVÊQUES A ROME ¹

Avant 1790 le diocèse de Bâle s'étendait sur la haute-Alsace et tout le Nord-Ouest de la Suisse actuelle. Au diocèse était uni un territoire ou Etat temporel appelé Evêché de Bâle ou principauté épiscopale de Bâle. En même temps que chefs spirituels les évêques de Bâle étaient souverains temporels et portaient le titre de Princes d'Empire.

Sur l'état du diocèse et de la principauté dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, au temps du roi de France Louis XIV, les rapports des évêques à Rome nous fournissent des renseignements précieux. Ils sont d'autant plus utiles qu'ils émanent directement de l'évêque et de son administration, tous deux étroitement mêlés aux événements et possédant la meilleure vue d'ensemble du diocèse et de la principauté.

Poursuivant l'œuvre de réforme de l'Eglise entreprise par le concile de Trente, le pape Sixte-Quint avait publié, le 20 décembre 1585, la constitution apostolique «*Romanus Pontifex*». Il faisait à tous les évêques de la chrétienté une obligation de se rendre à date régulière à Rome aux tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul (*ad limina S. S. Apostolorum*). Selon la distance qui les séparait de Rome, les évêques devaient faire

¹ Les documents utilisés pour ce travail se trouvent aux Archives de l'Ancien Evêché de Bâle à Porrentruy, A/108/2 et aux Archives vaticanes, Congrégation du Concile (sauf le rapport de 1639). – Nous possédons des microfilms des rapports de 1650 et 1665 conservés aux Archives vaticanes. Ils reproduisent fidèlement les doubles des archives de Porrentruy.

ces visites tous les trois, quatre, cinq ou dix ans. Aux évêques de Bâle incombaient des visites quadriennales. En cas d'empêchement les évêques pouvaient faire accomplir la visite par un procureur. Mais, de toute façon, les évêques devaient présenter, soit eux-mêmes, soit par leur procureur, un rapport écrit sur l'état de leur diocèse ¹.

Au cours de tout le XVII^e siècle les évêques de Bâle ne purent, en raison des guerres prolongées et d'autres difficultés, faire eux-mêmes ces visites ad limina prescrites. Mais ils envoyèrent, de temps en temps, des délégués, et furent même parmi les plus zélés des évêques germaniques à satisfaire ainsi à cette obligation ².

Les archives du Vatican et celles de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy conservent, de la période dont nous traitons ici, des rapports sur l'état du diocèse et de la principauté de 1639, 1641, 1643, 1647, 1650, 1665, 1679, et 1692 ³. Ces rapports ou relations se répètent largement mais contiennent aussi, chaque fois, des renseignements généraux et parfois détaillés sur la situation matérielle et morale du diocèse et de la principauté de Bâle Porrentruy au temps de Louis XIV. Ils nous fournissent un tableau partiel des malheurs et des épreuves à la fin de la guerre de Trente ans, du relèvement matériel et moral après cette guerre et de l'essor de la vie religieuse à la fin du XVII^e siècle dans le diocèse de Bâle.

I. LES ÉPREUVES DE LA FIN DE LA GUERRE DE TRENTE ANS

Le 13 septembre 1638 les décharges de canons, les sonneries des cloches et les feux de joie saluèrent joyeusement, à Porrentruy, la naissance du dauphin Louis, futur Louis XIV. Les soldats des quatre compagnies de la garnison française et les bourgeois assistèrent à un office et à un solen-

¹ A. CHÈVRE, La première visite ad Limina des évêques de Bâle après le Concile de Trente, dans *Revue hist. ecclés. suisse* 1946 p. 81, et E. CL. SCHERER, Die Visitatio Liminum der Basler Fürstbischöfe 1585-1799, dans *Archives de l'Eglise d'Alsace* 1964 p. 183. – E. Cl. Scherer a dégagé de ces rapports ce qui concerne la formation du clergé, mais a négligé le reste.

² A. CHÈVRE, *ibidem* p. 100.

³ Ces rapports portent des titres comme « Relatio de statu Episcopatus Basileensis... » – J. SCHMIDLIN a publié l'essentiel de ceux de 1641 et 1650, et d'autres antérieurs, dans *Kirchliche Zustände und Schicksale des deutschen Katholizismus während des Dreißigjährigen Krieges nach den bischöflichen Romberichten*, Freiburg im Br. 1940, p. 90 ss.

nel Te Deum ¹. Mais la joie fut de courte durée. C'était l'époque du siège de l'importante place forte de Brisach. La misère était extrême en Haute-Alsace et dans l'Evêché de Bâle. Malgré une amélioration progressive à partir de 1640, les dix dernières années de la guerre de Trente ans furent pour le diocèse de Bâle une période de grandes épreuves aussi bien au point de vue matériel que spirituel.

A. LA MISÈRE MATÉRIELLE

Le 17 février 1639 le vicaire général du diocèse de Bâle, Thomas Henrici, terminait au château de Dorneck, dans le canton de Soleure, au nom de l'évêque, Jean Henri d'Ostein, un rapport sur l'état de l'évêché ².

Depuis six ans, écrit-il, l'évêque de Bâle a souffert avec ses sujets de nombreuses calamités, et, pour assurer sa sécurité, a dû émigrer en divers lieux. Il a failli être dépouillé de sa principauté de Bâle. Puis le duc de Weimar a envahi les terres de l'évêché, sauf les lieux occupés par les Français, et a confisqué les revenus de l'évêque. L'évêque a dû chercher refuge chez les Soleurois et se retirer au château de Dorneck. Là, il vit, depuis seize mois, enfermé comme dans une prison. Dans le territoire du diocèse, à part les 28 paroisses appartenant au canton de Soleure, peu d'habitants subsistent et non seulement des villages mais plusieurs villes fortes sont devenues plus des cavernes de bêtes sauvages que des demeures d'hommes ³.

Le duc de Weimar s'est attribué par le droit de guerre toutes les prérogatives de l'évêque et les revenus de l'évêché. Il dit avoir suffisamment de raisons pour le faire. L'évêque supplie Sa Sainteté d'obtenir du roi très chrétien que celui-ci soumette à Sa Sainteté les articles où l'évêque est accusé. Qu'entre temps, avant que l'évêque ait pu se justifier, le roi n'entreprenne rien de grave contre l'évêché. Le nonce apostolique ou

¹ A. A. Evêque de Bâle à Porrentruy, manuscrit des Mémoires de Cuenin, et Mgr Vautrey; Histoire des évêques de Bâle, vol. II, p. 222 et 223.

² Une copie de ce rapport de 1639 se trouve également dans le journal manuscrit de THOMAS HENRICI à la Bibliothèque de Porrentruy. Thomas Henrici alors vicaire général de Bâle et à partir de 1648 évêque auxiliaire en est donc probablement l'auteur. En raison de la guerre il ne put être envoyé à Rome.

³ Ainsi Altkirch semble avoir été abandonné par ses habitants de fin 1637 jusqu'au début 1640 (voir lettre des conseillers de la ville réfugiés à Bâle du 16 février 1639 aux A.D. Colmar, C1060). – Guebwiller également pendant quelque temps (voir Chronique des Dominicains, édition J. Schlumberger p. 240 ss.).

quelqu'un d'autre pourrait obtenir commission d'entendre l'évêque et de faire une enquête sur ces articles. Sans doute l'évêque est-il obligé par serment de ne rien entreprendre contre l'empereur, mais, depuis que le roi très chrétien a pris son évêché sous sa protection, il ne lui a donné aucun motif de s'indigner ¹.

En 1641 l'évêque et son vicaire général ont pu regagner le château de Birseck, propriété épiscopale ². Mais la situation ne s'est encore pas beaucoup améliorée. Après la mort du duc de Weimar, le roi très chrétien a ordonné par lettre, l'année dernière, dit le rapport de 1641, de restituer leurs biens au chapitre de la cathédrale et à tout le clergé. Mais la volonté du roi n'a pas été exécutée. Au contraire les commissaires de guerre surchargent tellement les sujets de l'évêque de soldats, de nouvelles dîmes, qu'ils appellent militaires, et d'autres contributions, que ceux-ci ne veulent plus payer les cens et redevances dûs à l'évêque ³. De plus les commissaires retiennent toujours encore les forges entre leurs mains. Or l'évêque avait offert de fournir aux troupes du roi tous les objets de fer nécessaires si ces forges lui étaient rendues. Sans ces forges la restitution de la vallée de Delémont demeure sans intérêt ⁴. L'évêque prie Sa Sainteté d'intervenir auprès du roi très chrétien pour que les ordres de restitution soient exécutés et que ses officiers ne tergiversent pas plus longtemps.

¹ A/108/2 N° 327: lettre au cardinal Barberino du 17 février 1639.

² En 1641 l'évêque de Bâle avait chargé Valentin Widerspach, chanoine de Moutiers-Grandval et Fiscal de l'officialité, qui séjournait depuis trois ans à Rome, de faire en son nom la visite ad limina et de transmettre un rapport sur l'état du diocèse: voir A.A. Evêché Bâle, A/108/2 N° 332 et s.

³ Lettre du roi de France à Ludwig von Erlach ordonnant la restitution des biens ecclésiastiques, du 13 septembre 1640, dans A. GONZENBACH, Hans Ludwig von Erlach t. II (Urkunden) p. 13 et 14 – En 1639 le commandant français de Porrentruy avait pris toutes les dîmes de l'évêque dans la ville et les villages de l'Ajoie (A.A. Evêché de Bâle, Recette de Porrentruy, Comptes 1633-1644). En 1640 la Régence de Brisach confisqua la plupart des dîmes de l'évêque et du chapitre de Bâle (comptes des recettes de ces dîmes aux A.D. Colmar, C 1027). Après la restitution des dîmes ecclésiastiques les commissaires de la Régence continuèrent de lever des dîmes dites militaires ou de magasin. Ils reprenaient ainsi des usages que les Autrichiens avaient introduits en levant, au début de la guerre de Trente ans la 9^e gerbe et la 9^e mesure de vin.

Les comptes des commissariats d'Angenstein ou Pfeffingen et de Delémont, de 1640 à 1645, sont conservés aux A.D. à Colmar, C 1029 à 1034 et C 1041 à 1043.

⁴ Ces forges représentaient une ressource importante pour le Prince-Evêque de Bâle comme le montrent les comptes spéciaux de ces forges conservés aux A.A. Evêché de Bâle. – Voir aussi A. QUIQUEREZ, Notice historique et statistique sur les mines, les forêts et les forges de l'ancien Evêché de Bâle, Porrentruy 1855, et Geschichte der Ludwig von Roll'schen Eisenwerke, Gerlafingen 1953.

En 1643 et 1647 la misère reste grande. Les principaux lieux de l'évêché sont toujours occupés par les troupes françaises. Les sujets sont opprimés par des charges intolérables. Les forges sont encore entre les mains des principaux officiers du roi de France. Il n'y a que peu de sujets dans les terres de l'évêché. Dans le diocèse la plupart des monastères sont brûlés ou dévastés. Il y a une telle pénurie que l'évêque lui-même a à peine de quoi vivre ¹.

B. LES DIFFICULTÉS RELIGIEUSES

Au point de vue spirituel la détresse n'était pas moindre qu'au point de vue matériel. Le rapport de 1639 dit que le chapitre de la cathédrale, installé à Fribourg en Brisgau depuis l'époque de la Réforme, a été mis en fuite vers 1632. Les chanoines sont dispersés dans diverses régions de Germanie. Ils sont privés de tout et plusieurs sont morts de misère. Les chapelains du chapitre, cependant, n'ont jamais cessé, jusqu'à ce jour, le service divin. Mais autrefois au nombre de 24 ils ne sont plus que six. Et quoiqu'ils soient peu nombreux ils n'ont pas les moyens de subsister longtemps, car le duc de Weimar a séquestré les revenus capitulaires. De plus, ces miséreux, qui n'ont pas de quoi vivre, sont opprimés par les soldats jusque dans leurs maisons et le magistrat de Fribourg exige du chapitre 150 reichsthaler par mois.

Les six églises collégiales sont également abandonnées en totalité ou en majeure partie par les chanoines par manque de revenus, sauf le chapitre de Grandval installé à Delémont ². Il en est de même des vingt monastères d'hommes et des dix monastères de femmes, si l'on excepte un seul de l'ordre de saint Benoît dans le territoire des Soleurois ³. Il n'y

¹ La visite ad limina faite en 1641 par Valentin Widerspach n'avait pas été reconnue valide, car il n'était pas venu à Rome récemment et il n'était pas chanoine de la cathédrale de Bâle. L'évêque chargea donc, en 1643, le P. Coloman, provincial suisse des Capucins, et le P. Mathias, qui se rendaient au chapitre général à Rome, de faire une nouvelle visite ad limina en son nom. Cette fois le Saint-Père agréa la visite. Il répondit à l'évêque de Bâle et le félicita pour son zèle. (A.A. Evêché de Bâle, A/108/2 N° 350 ss., et J. SCHMIDLIN, op. cit. p. 91.) – En 1647 il n'y eut pas de visite ad limina, mais l'évêque et son chapitre envoyèrent un rapport aux cardinaux de la Congrégation de la Propagande, A. A. Evêché de Bâle A/108/2 N° 368

² Voir A. RAIS, Un chapitre de chanoines dans l'ancienne principauté épiscopale de Bâle, Moutier-Grandval, Bienne 1940.

³ Il s'agit du monastère de Beinwil, dont les moines allèrent s'établir en 1646 à Mariastein, voir P. MAURITIUS FÜRST, Die Wiedererrichtung der Abtei Beinwil und ihre Verlegung nach Mariastein (1627-1648). Thèse de Fribourg en Suisse 1964.

a plus que quelques rares Capucins et Franciscains, et, à Ensisheim, deux Pères seulement de la Société de Jésus.

Le 7 janvier 1636, les Pères du collège de Porrentruy, accusés par les plus fausses calomnies d'avoir voulu introduire en secret dans la ville des Impériaux, ont été expulsés de leur collège et n'ont pas été réadmis depuis ¹. De façon analogue, après le départ des soldats du duc de Lorraine, qui avaient occupés la ville d'Ensisheim mais non le château, les Pères d'Ensisheim furent dépouillés de leurs vêtements, cruellement frappés et jetés, à demi-nus, en prison. On les accusait d'avoir conspiré contre le duc de Weimar. Ces reproches n'avaient d'autre fondement que le fait que le commandant des troupes lorraines avait habité quelques jours au collège, comme d'ailleurs auparavant le duc de Weimar lui-même. Le juge du duc de Weimar examina alors le cas des Pères exténués par le froid, la faim et la misère, les reconnut innocents et les fit libérer ². L'évêque mentionne ces événements pour que des calomnies semblables, dirigées contre lui-même par des malveillants, ne trouvent pas crédit avant qu'il n'ait été entendu.

Mais ce qui est pire, c'est qu'après la prise de Brisach le duc de Weimar a occupé presque tout le diocèse et la principauté et presse beaucoup les catholiques d'abjurer leur foi. Il a ordonné à des prédicants luthériens de prêcher et de faire le catéchisme dans des lieux où cela ne s'était jamais fait auparavant. Il attribue à ses officiers de nombreux biens des catholiques et même des biens d'Eglise. Si la Providence ne change pas le cours des événements, tout le diocèse, après l'arrivée de nouvelles colonies d'hérétiques, sera dans peu de temps infesté par l'hérésie, au grand dommage de l'Eglise romaine.

En 1641 les mêmes difficultés religieuses subsistent. S'il y a maintenant trois Pères au lieu de deux à Ensisheim les monastères semblent toujours aussi délaissés. Il y a si peu de curés que dans tel chapitre, qui en avait 80, à peine huit ont pu être dénombrés ³. Et ceux qui survivent n'ont pas d'entretien convenable. Le peuple est toujours en grand danger d'apostasier. En l'absence de curés catholiques, les nouveaux maîtres protestants de territoires catholiques introduisent facilement des prédi-

¹ Voir L. Vautre, Histoire du collège de Porrentruy, p. 61.

² Voir P. STINTZI, article Ensisheim dans Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles, col. 376, et Archives de la Société de Jésus à Rome, Germ. sup. 68, f. 305 ss.

³ C'était le doyenné du Sundgau qui, avec ses 71 paroisses, fut jusqu'à son démembrement, en 1668, le plus important du diocèse.

cants hérétiques, et cela, ils le font même dans des villes importantes où auparavant n'existait que la religion catholique. Les prédicants amenés par l'armée du duc de Weimar prêchent publiquement leurs hérésies dans les églises catholiques et s'attaquent violemment au Pape et aux cardinaux, de sorte que beaucoup de catholiques, tièdes dans la foi, commencent à apostasier.

En 1644, le vicaire général Thomas Henrici rédigea au château de Birseck un nouveau rapport destiné à la congrégation de la Propagande. Il y fait part des expériences personnelles qu'il venait de faire à Rheinfelden et à Colmar. L'année précédente, pendant le carême, il avait prêché à Colmar et cette année à Rheinfelden ¹.

A Rheinfelden, dit-il, peu de bourgeois subsistent, mais tous, par la grâce de Dieu, sont très fermes dans la foi. Ainsi non seulement les dimanches et jours de fête mais les jours ordinaires il a eu de nombreux auditeurs, parmi lesquels des soldats, dont beaucoup sont catholiques. A Pâques il a compté près de mille communians, certains cependant venus des localités voisines. La principale difficulté qu'il a rencontrée est le fait que le prédicant, introduit par le duc de Weimar, habite au presbytère, prêche dans la même église que les catholiques et y fait d'autres exercices. Et comme ses offices commencent à neuf heures du matin, les offices catholiques ne peuvent avoir lieu que difficilement. En effet, en hiver, ils ne peuvent commencer avant le jour et alors les sermons et services doivent être interrompus. Les mêmes difficultés existent dans d'autres villes occupées précédemment par le duc de Weimar et maintenant sous l'autorité du roi très chrétien, bien que, avant guerre, il n'y eût là que des offices catholiques.

A Colmar, qui est une ville impériale, le magistrat et les principaux bourgeois sont hérétiques. Ils oppriment durement les catholiques. En 1628 l'empereur et le prédécesseur de l'évêque actuel avaient remplacé le magistrat hérétique par un magistrat catholique. Mais quand les Suédois ont occupé la ville les hérétiques sont redevenus les maîtres. Les écoles catholiques ne sont pas autorisées, les femmes catholiques, mariées à des hérétiques, sont poussées, malgré les promesses faites, de diverses manières à l'hérésie. Aux pupilles et aux orphelins catholiques on donne des tuteurs hérétiques. Ainsi, à cet âge tendre, ces enfants sont facilement amenés à l'hérésie. Comme le magistrat admettrait difficilement la venue du vicaire de l'évêque ou même d'un envoyé du Souverain

¹ A.A. Evêché de Bâle à Porrentruy, A/108/2 N° 364.

Pontife, lui-même, Thomas Henrici, a accepté la prévôté de la ville. Cette charge de prévôt n'a maintenant plus de revenus et les revenus étaient déjà si minces avant guerre que de temps immémorial aucun prévôt ne pouvait résider sur place. Il y a un doyen, un chanoine et un chapelain, qui ont tous charge d'âme. L'année précédente il y avait près de 1200 communiants ¹.

En sa qualité de prévôt le magistrat lui a permis, sans aucune objection, de prêcher pendant le carême et de faire les autres fonctions ecclésiastiques. Le magistrat lui a seulement fait reprocher par des envoyés, d'avoir, le Jeudi-saint, lavé les pieds à des bourgeois pauvres. Mais à cela il a opposé les très grandes plaintes des catholiques colmariens ². Sur ses instances l'évêque de Bâle a également exposé ces plaintes, par lettre, au magistrat ³. Toutefois si la divine Providence n'envoie pas des événements extraordinaires nous ne pouvons avoir d'espoir d'amélioration.

Dans les autres lieux de l'évêché il y a également le plus grand danger d'abandon de la foi catholique. En effet très peu de curés sont présents par suite du manque de revenus. Ainsi dans un chapitre rural où, avant guerre, il y avait plus de cent prêtres il n'y en a plus que six ou sept, et dans un autre aucun ⁴.

Les nouvelles autorités se comportent de telle façon avec les paysans que ceux-ci sont facilement conduits vers l'hérésie. Elles les dispensent des cens et parfois de la dîme ecclésiastique et n'exigent d'eux que des contributions militaires. Elles les amènent à violer les fêtes et la loi du jeûne, et les empêchent de se conformer en bien des choses aux saints canons et aux constitutions ecclésiastiques. Elles déposent les curés selon leur bon plaisir et les remplacent par d'autres sans examen préalable et sans admission régulière de l'évêque.

Les rapports de 1647 et 1650 se plaignent des mêmes difficultés ⁵. Beaucoup de familles hérétiques vivent mélangées aux familles catho-

¹ Voir FR. AUG. GOEHLINGER, Histoire du chapitre de l'église collégiale St-Martin de Colmar, p. 16 ss et p. 102.

² Compte-rendu plus détaillé de ce séjour de Thomas Henrici à Colmar, en 1642, à la fin de son journal (Bibliothèque de Porrentruy), passage publié par L. VAUTREY, Alsatica, dans Revue cath. d'Alsace 1869 p. 432 ss.

³ Cette lettre de l'évêque du 23 mai 1643 est conservée aux A.M. de Colmar, GG 171/7. On y trouve aussi les réponses faites par le magistrat de la ville.

⁴ Sans doute les doyennés du Sundgau et cis Rhenum particulièrement éprouvés par la guerre.

⁵ Le rapport de 1647 était destiné à la Congrégation de la Propagande, celui de 1650

liques. A cause d'elles et des soldats on introduit des prédicants là où il n'y en avait jamais eu auparavant. Près de 200 curés manquent. Il est à craindre que les autorités hérétiques ne leur substituent des prédicants et que les sujets, pour leur plaire, n'embrassent l'hérésie, si la liberté de religion est accordée à tous en Germanie.

La plupart des églises sont ruinées ou profanées. La confirmation n'a pas été donnée dans la majorité des paroisses depuis plusieurs années. Même les calices n'ont pu être bénis pour les nécessités ordinaires du culte. L'évêque ne peut suffire pour faire les fonctions pontificales dans un diocèse aussi vaste, où il doit administrer des sujets dont beaucoup sont hérétiques ¹.

II. L'ÉTAT DU DIOCÈSE DE BÂLE EN 1665

Dix-sept ans après la guerre de Trente ans le diocèse a en grande partie réparé, malgré des inconvénients financiers, les ruines matérielles et morales provoquées par la guerre, comme le manifeste le rapport de 1665 ². Les organismes centraux du diocèse fonctionnent de nouveau normalement, les doyennés ou chapitres ruraux sont bien rétablis, un zèle religieux nouveau se manifeste. L'évêque soumet aussi à sa Sainteté quelques difficultés d'ordre temporel.

A. LES ORGANISMES CENTRAUX DU DIOCÈSE

L'évêque Jean Conrad de Roggenbach a été élu le 22 décembre 1656 et consacré le 23 mars 1659 par le très illustre et très révérend Frédéric Borromée, nonce apostolique en Suisse. Depuis 1529 l'évêque de Bâle réside à Porrentruy en raison des avantages que présente cette ville. Elle est située au milieu du diocèse et est placée sous la juridiction temporelle de l'évêque quoiqu'elle soit sous la juridiction spirituelle de l'archevêque

au pape et à la Congrégation du Concile. Ce dernier fut porté à Rome par le nouveau provincial des Capucins suisses, le P. Mathias de Rotenburg, chargé par l'évêque de la visite ad limina.

¹ Le vicaire général Thomas Henrici manifeste ainsi son désir de devenir évêque-suffragant ou auxiliaire. Son souhait fut exaucé en 1648, date à laquelle il fut nommé évêque in partibus de Chrysopolis.

² Ce rapport fut porté à Rome par Gaspard Schnorff, évêque-suffragant de Bâle, docteur en théologie, chanoine de Bâle et official de l'évêché. Comme il est particulièrement détaillé il donne une bonne vue d'ensemble sur l'organisation et l'état du diocèse.

de Besançon. Depuis longtemps des négociations sont en cours pour obtenir un échange, mais elles n'ont pas eu de résultat jusqu'à présent ¹. Avec la permission de l'archevêque de Besançon l'évêque et son suffragant peuvent faire des offices pontificaux à Porrentruy. Les ordinations ont lieu au château. L'huile sainte est bénite dans l'église des Jésuites.

Le chapitre de la cathédrale est installé à Fribourg dans le diocèse de Constance et sur le territoire des archiducs d'Innsbruck. Il y est comme en exil, mais il fait les offices avec grande solennité. Il possède un beau matériel bien que les hérétiques bâlois conservent toujours les reliques avec les vases sacrés et autres ornements. Il comprenait autrefois vingt prébendes canoniales. Mais au moment de la fondation de l'université de Bâle le Souverain Pontife en a supprimé deux et a attribué leurs revenus à l'entretien des professeurs. Maintenant il n'y en a plus que dix-huit dont six détiennent des dignités. Le prévôt et le doyen sont élus par le chapitre. Les dignités de chantre, archidiacre et custode sont conférées par l'Ordinaire. Pour l'attribution du poste de scolastique il y a litige entre le chapitre et l'évêque, et, jusqu'à décision définitive, il est conféré alternativement par l'un et l'autre. En outre le chapitre a six assisii et dix-huit vicaires ou chapelains ². Les hérétiques bâlois ont confisqué dans leur territoire les revenus du prévôt, du custode et de l'archidiacre. Malgré cela le chapitre a la charge d'entretenir les bâtiments de la cathédrale comme si elle était encore catholique. Parmi les prébendes de chanoines il y en a une de prêtre. Celui qui veut en jouir doit être prêtre. La collation en appartient, selon le Liber marcarum, durant les mois pontificaux à l'évêque, et cela depuis un temps immémorial sans aucune opposition.

La curie ou officialité se trouve à Altkirch. Cette ville était autrefois sous la domination de la sérénissime Maison d'Autriche. Au temps de la guerre suédoise l'officialité s'est établie à Delémont. Les agents du roi très chrétien ont voulu que les choses soient rétablies comme avant la guerre et que les sujets du roi ne soient pas obligés de chercher justice en territoire étranger. C'est pourquoi la curie a dû retourner à Altkirch ³.

¹ Déjà Jacques Christophe Blarer de Wartensee, le grand évêque réformateur du diocèse, avait essayé d'obtenir un tel échange. (Voir A. CHÈVRE, A propos d'un échange de territoires entre l'évêque de Bâle et l'archevêque de Besançon vers les années 1600, dans *Revue hist. ecl. suisse*, 1946, p. 1-18 et 1947, p. 101-121). Mais ce ne sera qu'en 1779 que cet échange aboutira.

² Les assisii sont également des vicaires ou chapelains. Ils devaient suppléer dans les fonctions liturgiques les chanoines qui n'étaient pas dans les ordres majeurs.

³ L'officialité avait quitté Altkirch pour Delémont au moment de l'approche des

Il y aurait eu pour l'évêque et le chapitre grand espoir de pouvoir retourner à Bâle, si le roi très chrétien s'était interposé. L'évêque Jacques Christophe avait négocié avec le sénat de Bâle une transaction. Mais cet accord pourrait être facilement rompu car il n'a été approuvé ni par le Pape, ni par l'empereur, ni par le chapitre de la cathédrale. Celui-ci n'a fait que le tolérer et a refusé les 150 000 florins de dédommagement fixés ¹. Et, bien plus, quoiqu'il ne perçoive aucun revenu de l'église cathédrale, il en assure à ses frais la conservation. Or les revenus de l'église cathédrale et ceux des autres monastères de la ville sont pour la plupart maintenant sous la juridiction du roi très chrétien. Si ces revenus étaient mis sous séquestre jusqu'à ce que le chapitre fût de retour dans son ancienne résidence, il n'y a pas de doute que cette mesure aurait eu le résultat souhaité. L'évêque prie très humblement sa Sainteté d'intervenir en ce sens auprès du roi très chrétien.

B. LES DOYENNÉS OU CHAPITRES RURAUX

Le diocèse, en dehors de la ville de Bâle, dit le rapport de 1665, est divisé en onze chapitres ruraux ou doyennés ², qui sont de l'aval vers l'amont :

1. Le doyenné ultra Ottensbühl

Ce doyenné comprend 34 paroisses dont cinq sous l'autorité du duc de Wurtemberg, celle de Saint-Pierre à Colmar et une autre, dans la petite ville de Munster, sont luthériennes.

Colmar est une ville assez grande. Catholiques et hérétiques y vivent mélangés. Le conseil de la ville, comme l'exigerait, d'après eux, le traité de paix, est entièrement hérétique. Il s'y trouve une église collégiale, qui

Suédois en novembre 1632. Les séances avaient été suspendues à Altkirch après la saint Luc. Elles furent reprises à Delémont le lundi après la saint Ulrich 1633. (Voir A.A. Evêché de Bâle, A/85/II). – Le ministre de Louis XIV, Le Tellier, par lettre du 23 avril 1659, puis le duc Mazarin, dans une conférence tenue à Altkirch en 1661, avaient demandé que l'officialité revint dans cette ville. Ce retour aura lieu en 1663 ou 1664.

¹ A. CHÈVRE, Jacques Christophe Blarer de Wartenses, p. 254 ss. et K. GAUSS, Der Badische Vertrag zwischen Basel und dem Bischof und Domkapitel... dans Basler Zs. für Gesch. u. Altertumskunde, vol. XXI, p. 171-267.

² Déjà le Liber marcarum de 1441 connaissait ces onze doyennés. Voir aussi J. BURCKLÉ, les chapitres ruraux des anciens évêchés de Strasbourg et de Bâle, Colmar 1935, p. 35 ss.

avait autrefois douze prébendes de chanoines et quatre dignités, celles de prévôt, de doyen, de chantre et de scolastique, mais par l'injure des temps, les vols des hérétiques et autres exactions, les revenus sont si diminués qu'ils suffisent à peine pour nourrir quatre personnes¹. Le roi très chrétien pourrait facilement remédier à cet état de choses.

Il y a en outre dans la ville de Colmar six monastères. Deux d'entre eux, celui de saint Pierre apôtre, de l'ordre de Cluny, et celui des Franciscains conventuels avec l'hôpital, sont aux mains des hérétiques, qui y tiennent leur culte. Les autres monastères sont celui des Dominicains, où il y a un prieur et une communauté, celui des moniales d'Unterlinden et celui de sainte Catherine. Ces deux derniers ont des prieures et des communautés bien organisées. La discipline et la règle y sont bien observées. Il y a aussi des Ermites de saint Augustin, qui suivent exactement leur règle monastique.

Hors de la ville il y a six autres monastères dans ce doyenné. Le monastère du Val Saint-Grégoire de l'ordre de saint Benoît est situé dans la ville luthérienne de Munster. L'Ordinaire s'y est réservé le droit de visite et de correction, mais il a accordé au monastère le droit de s'unir à la congrégation lorraine des saints Viton et Hidulphe. La discipline y est bien tenue. Il y a le monastère d'Allenspach² où des religieuses de saint François vivent conformément à leur règle. Il y a l'abbaye de Pairis de l'ordre des Cisterciens, où un abbé exempt ne nourrit que peu de religieux. Le prieuré de Weinbach de l'ordre des Prémontrés, qui dépend de l'abbaye d'Estival en Lorraine, n'abrite qu'un seul religieux. Contre les murs de ce prieuré il y a, en outre, un couvent de Capucins³. Dans la ville de Kaysersberg se trouve un couvent de Franciscains de l'observance, qui travaillent fort bien dans la vigne du Seigneur.

Dans ce doyenné est également situé un lieu dédié à la Sainte-Vierge, aux Trois-Epis, très fréquenté par les fidèles⁴. On y trouve aussi près de la ville de Ribeauvillé un lieu appelé Dusenbach, qui en raison de l'hérésie de ses maîtres, les comtes de Ribeaupierre, était tout à fait tombé en ruines et abandonné. On y voit une reproduction du tombeau du Christ

¹ Voir Fr. Aug. Goehlinger, *op. cit.*, p. 15 ss., 24 et 31.

² C'est l'ancien monastère de Clarisses d'Alspach près de Kaysersberg.

³ Le monastère de Capucins de Weinbach près de Kientzheim avait été fondé en 1613 (A.A. Evêché de Bâle A/30-33/3 et N. PAULUS, *Zur Geschichte der Kapuziner im Elsass* dans *Archivalische Beilage zum Ecclesiasticum argentinense* 1889, p. 45).

⁴ La chapelle de N. D. des Trois-Epis avait été incendiée pendant la guerre de Trente ans puis restaurée grâce au zèle de Pierre Dulys, chanoine de St-Dié.

et d'autres mystères de la Passion. De nombreux gens du voisinage et même de lieux plus éloignés s'y rendent en pèlerinage avec grande dévotion. Il y a grand espoir, qu'avec les offrandes des fidèles, on puisse ériger là, dans l'avenir, une fondation de grande importance ¹.

La ville de Colmar possède également une commanderie militaire de soldats réguliers de saint Jean de Jérusalem. Une autre commanderie est située près de la ville de Bergheim.

2. *Le doyenné citra Ottensbühl*

Il comprend 37 paroisses toutes catholiques sauf Illzach, qui est sous la juridiction de Mulhouse. Dans la ville d'Ensisheim est installée la Régence royale du roi très chrétien. Ce doyenné renferme douze monastères. Il y a l'abbaye de Murbach dont l'abbé, prince du Saint-Empire et religieux de saint Benoît, n'est encore pas reconnu par le Saint-Siège ². Deux monastères de saint Dominique se trouvent à Guebwiller, ville sous la domination temporelle de l'abbaye de Murbach, l'un d'hommes, l'autre de femmes dit de la Porte aux anges. Un monastère ou hôpital de saint Antoine existe à Isenheim. Il a été restauré. Il est exempt. Le monastère de Schoenensteinbach est habité par des religieuses de l'ordre de saint Dominique, qui observent bien leur règle. Le prieuré de saint Valentin de l'ordre de saint Benoît à Rouffach, ville sous l'autorité temporelle de l'évêque de Strasbourg, a été donné aux Pères Jésuites. Il y a aussi dans cette ville un couvent de Franciscains de la stricte observance. Un nouveau monastère de Capucins vient d'être édifié à Soultz ³. Le monastère de Marbach, dans les Vosges, de chanoines réguliers de saint Augustin, est exempt. Il y a aussi le prieuré de Thierbach ⁴. La ville

¹ Voir V. KEHREIN (Dr), *Geschichte des Gnadenortes unserer lieben Frau v. Dusenbach, Dülmen in W.* 1894.

² Lors de l'élection de 1662 Colomban d'Andlau avait été élu Abbé de Murbach, mais il n'obtint pas la confirmation papale. A la demande de l'empereur le pape lui préféra l'archiduc Charles Joseph d'Autriche, puis, après la mort de celui-ci, le candidat du roi de France, François Egon de Furstenberg déjà prince-évêque de Strasbourg (R. METZ, *la monarchie française et la provision des bénéfices*, Strasbourg 1947, p. 96 et 97).

³ Le monastère de Soultz, dont la construction avait été commencée en 1632, fut béni en 1654 (mêmes références que note 3 p. 266).

⁴ Prieuré bénédictin (clunysien) de Thierenbach près de Soultz, maintenant important pèlerinage de la Sainte-Vierge.

d'Ensisheim renferme deux monastères, l'un de Pères capucins, l'autre de moniales du tiers-ordre de saint François ¹. Dans cette ville se trouve en outre un collège assez grand des Pères jésuites, mais seules les humanités y sont enseignées ².

Le doyenné possède encore trois commanderies de soldats réguliers de l'ordre de saint Jean à Soultz et de l'ordre de la Sainte-Vierge à Guebwiller et à Rouffach.

3. *Le doyenné cis Rhenum*

Ce doyenné renferme vingt paroisses toutes catholiques sauf trois, qui sont sous l'autorité du duc de Wurtemberg et sont luthériennes. Il n'y a qu'un seul monastère, un monastère de religieuses à Ottmarsheim. Seules des jeunes filles nobles y sont admises. Actuellement il est réduit à un tel dénuement qu'il n'abrite qu'une seule religieuse. L'évêque fait tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir, qu'avec l'accroissement des revenus, d'autres jeunes filles y soient admises. Ce monastère est sous l'autorité temporelle du roi très chrétien; aussi l'évêque ne comprend-il pas pourquoi on ne peut arriver à ce résultat.

4. *Le doyenné inter Colles*

Ce doyenné groupe 29 paroisses toutes catholiques, sauf Mulhouse, qui est calviniste. Mulhouse est alliée aux quatre cantons zwingliens des Suisses. Le magistrat a confisqué les revenus des deux monastères de la ville, ceux du couvent des ermites de saint Augustin et des moniales de l'ordre de saint François. Par contre les deux commanderies de saint Jean et de la Sainte-Vierge ont pu garder les leurs. Aucun exercice de la religion catholique n'est permis dans la ville. Le prieuré cistercien de Blotzheim a été incorporé à l'abbaye de Lucelle. A Landser a été construit récemment un nouveau couvent de Pères capucins ³.

¹ Couvent des Capucins d'Ensisheim fondé en 1603 (P. BRUNO BOMBENGER, Das Kapuzinerkloster von Ensisheim dans *Annuaire soc. hist. sundg.* 1962, p. 17-39); couvent des Tiercelines créé en 1620 (P. BERNARD THORR, die Franziskanerinnen von Ensisheim, *ibidem* 1957, p. 101 ss.).

² Voir P. STINTZI, article Ensisheim dans les *Etablissements des Jésuites en France* depuis quatre siècles.

³ La première pierre en avait été posée et bénite le 1^{er} août 1655. La fondation de ce monastère était due à l'initiative et à la générosité du bailli de Landser, Johann Ulrich Hug (P. BERNARD THORR, Das Kapuzinerkloster zu Landser dans *Annuaire soc. hist. sundg.* 1958 p. 70 ss.).

5. *Le doyenné du Sundgau*

Il comprend 71 paroisses, qui toutes, avec la grâce de Dieu, sont catholiques et sous la juridiction du roi très chrétien.

L'église collégiale Saint-Thiébaud, dans la ville de Thann, avait autrefois douze prébendes de chanoines et maintenant huit, dont trois dignités, celles de prévôt, custode et chantre ¹. Il y a dix monastères. L'abbaye de Valdieu, les prieurés de Saint-Morand et de Saint-Uldrich sur la Largue, de l'ordre de saint Benoît congrégation de Cluny, sont maintenant possédés par les Jésuites ². L'abbaye ou église collégiale Saint-Léger, dans la ville de Masevaux, groupe des chanoinesses, qui ne suivent la règle d'aucun ordre et font seulement les deux vœux de chasteté et d'obéissance. Des statuts leur ont été donnés par les évêques de Bâle de la juridiction de qui elles dépendent ³.

La prévôté d'Oelenberg de chanoines réguliers de saint Augustin a été incorporée au collège des Jésuites de Fribourg ⁴. Il y a un monastère de Franciscains conventuels à Thann et un autre de Dominicaines à Vieux-Thann. Les prieurés de Froidefontaine, de Feldbach et de Saint-Nicolas des Bois, de l'ordre de Cluny, ont été incorporés, par décision pontificale, au collège des Jésuites d'Ensisheim. Un nouveau monastère de Capucins a été érigé à Thann ⁵.

6. *Le doyenné d'Elsgau*

Il groupe vingt paroisses, toutes catholiques. Elles sont en partie sous l'autorité du roi très chrétien et en partie sous l'autorité de l'évêque.

L'église collégiale de Saint-Ursanne, qui avait autrefois 24 prébendes n'en a plus que sept dont deux dignités, celles de prévôt et de custode.

¹ Le nombre des chanoines de Thann avait été primitivement de douze, il fut réduit par l'évêque à dix en 1622, puis à six en 1650. En 1665 il fut rétabli à dix (voir K. SCHOLLY, *Die Geschichte und Verfassung des Chorherrenstiftes Thann*, Strasbourg 1907).

² Ces monastères étaient depuis longtemps vides et donnés en commende. L'archiduc Léopold attribua, en 1621, ceux de St-Ulrich et de St-Morand au collège des Jésuites de Fribourg en Brisgau nouvellement fondé. En 1626 il y ajouta le prieuré d'Oelenberg. – En 1636 l'archiduchesse Claudia donna les monastères de Valdieu, Feldbach, Froidefontaine et St-Nicolas des Bois aux Jésuites d'Ensisheim.

³ Les statuts de cette abbaye de filles nobles sont conservés aux A. A. Evêché de Bâle, A/72/2.

⁴ En 1626. – Voir note 3 et P. STINTZI, *Oelenberg*, Westmalle 1962.

⁵ Fondé en 1622 (N. PAULUS op. cit. p. 46).

Par privilège pontifical la collation des prébendes appartient au chapitre¹. Lucelle, monastère cistercien, a été brûlé pendant la guerre, mais a été reconstruit par l'abbé actuel. Le prieuré de Miserez, autrefois de l'ordre de Cluny, a été attribué aux Pères jésuites de Porrentruy.

7. *Le doyenné du Salisgau*

Ce doyenné renferme 24 paroisses toutes sous le pouvoir temporel de l'évêque de Bâle. Cinq d'entre elles sont calvinistes-zwingliennes et soutenues par les hérétiques bernois. Dans l'une de ces cinq paroisses, dans une vallée du Jura, se trouvait le monastère de Grandval, église collégiale placée sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie et des saints Germain, abbé, et Randoald, moine, martyrs. Cette communauté, chassée par l'hérésie, s'est installée à Delémont, ville sous l'autorité temporelle de l'évêque. Elle comprend douze prébendes, dont les trois dignités de prévôt, d'archidiacre et de custode. La collation en appartient, *sauf d'une seule*, au chapitre².

Il y a également l'abbaye de Bellelay, de l'ordre des Prémontrés, qui est sous la juridiction de l'évêque. Près de Delémont l'évêque a construit un couvent de Capucins.

8. *Le doyenné Vallis lutosae ou du Leimenthal*

Il groupe 34 paroisses, qui sont toutes, avec la grâce de Dieu, catholiques. L'abbaye de Beinwil de l'ordre de saint Benoît, situé sur le territoire de Soleure, a changé de domicile et se trouve maintenant près de la Sainte-Vierge à la Pierre. La règle monastique y est observée et quoique la maison soit sous la juridiction de l'évêque, celui-ci a autorisé son union avec la congrégation suisse³. Le monastère des Franciscains de l'observance, à Luppach près de Ferrette, est célèbre par son exemple de vie monastique. Le prieuré de Saint-Apollinaire est rattaché à Lucelle⁴.

¹ Le nombre des chanoines avait été réduit de douze à six en 1581, puis relevé à huit en 1612. Il tomba à deux à la fin de la guerre de Trente ans (F. CHÈVRE, Histoire de St-Ursanne).

² Voir A. RAIS, op. cit.

³ Voir M. FÜRST, Die Wiedererrichtung der Abtei Beinwil und ihre Verlegung nach Mariastein, dans Jahrbuch für solothurnische Geschichte 1964, p. 1-162.

⁴ St-Apollinaire avait été un prieuré de Bénédictines. En 1257 il fut rattaché à Lucelle (G. FORLEN et P. STINTZI, St-Apollinaris, dans Annuaire soc. hist. sundg. 1955, p. II ss.).

9. *Le doyenné du Sisgau*

Il comprend 28 églises paroissiales, dont cinq, sous la domination du roi, sont catholiques. Les autres sont infestées par le calvinisme et dépendent en partie de la ville de Berne, en partie de celle de Bâle. Une église collégiale, dédiée à saint Martin, existe à Rheinfelden. Autrefois elle avait douze chanoines, mais maintenant seulement six avec deux dignités, celles de prévôt et de custode. La collation en appartient aux archiducs, empereurs ou membres de la Maison d'Autriche ¹.

On y trouve aussi deux monastères, l'un de Capucins à Rheinfelden ², l'autre de moniales de l'ordre de Citeaux à Oelsperg. Ces dernières sont soumises à la visite et à la correction de Lucelle. A Rheinfelden existe en outre une commanderie de saint Jean de Jérusalem.

10. *Le doyenné du Frickgau*

Ce doyenné possède 35 paroisses, dont seulement 18 sont catholiques. Les autres dépendent de Berne et sont infestées par l'hérésie calviniste-zwinglienne. Il y a une commanderie de soldats réguliers de saint Jean à Leuggern.

11. *Le doyenné du Buchsgau*

Il a vingt paroisses. Trois d'entre elles, sous le pouvoir des Bernois, sont calvinistes. Les autres, sous l'autorité des Soleurois, sont catholiques.

Ainsi il y a dans le diocèse entier 6 églises collégiales, 267 paroisses catholiques, 48 paroisses hérétiques, 14 monastères d'hommes, 9 monastères de femmes, 14 monastères occupés par les hérétiques, 5 monastères attribués aux Jésuites, 7 commanderies de saint Jean, 4 commanderies de l'ordre teutonique.

C. LE RENOUVEAU DE LA VIE RELIGIEUSE

Dans tout le diocèse, tant dans l'église cathédrale que dans les églises collégiales, selon l'esprit du concile de Trente, les heres canoniales sont tenues religieusement. Les messes solennelles et les heures des louanges divines sont célébrées exactement selon le rite romain à l'exclusion de tout autre missel ou bréviaire.

¹ Voir K. SCHRÖTER, Das Stift St-Martin von Rheinfelden, dans: Die schweiz. illus. Zs. des literarischen Vereins Bern 4a.

² Le couvent des Capucins de Rheinfelden fut fondé en 1594 hors des murs. Détruit pendant la guerre de Trente ans il fut reconstruit, en 1650, à l'intérieur de la ville.

Le diocèse, avec la grâce de Dieu, est réformé. Chaque année tous les doyennés sont visités par le vicaire général. Les curés doivent se confesser au moins tous les mois et sont tenus de transmettre à leur doyen des billets signés par les confesseurs.

Le souci infatigable de l'évêque a introduit l'usage fréquent des sacrements, le zèle des curés conserve cet usage et le travail de nombreux religieux, tels les Pères capucins, les Mineurs de l'observance, les Pères de la Société de Jésus, a abouti à ce que, lors de la plupart des fêtes de Notre-Seigneur et de la Bienheureuse Vierge Marie, les gens après s'être confessés, s'approchent de la sainte table. Les curés prêchent tous les dimanches, aux fêtes des apôtres et aux autres fêtes solennelles, et l'après-midi, ils instruisent la rude jeunesse dans la doctrine chrétienne. Les curés négligents sont sévèrement avertis.

Quoique les revenus pour le séminaire soient encore minces et que les cens, en raison des guerres et de la pauvreté des paroissiens, ne rentrent pas, l'évêque nourrit à ses frais douze étudiants nobles et douze étudiants pauvres. Le séminaire avait été érigé à Porrentruy, mais au cours des désastreuses guerres passées il a été entièrement détruit. En raison de la pauvreté des curés et des monastères on n'a pas pu le reconstruire. Bientôt cependant, si Dieu nous accorde la paix, la situation sera améliorée.

Il n'y a pas eu de synode depuis quatre évêchés par suite des guerres de Germanie, puis, la paix une fois obtenue, en raison de la pauvreté des curés. Toutefois le vicaire général fait chaque année une visite au cours de laquelle les erreurs sont corrigées, les fautes punies et les affaires litigieuses soumises à la curie épiscopale.

Quoique les bénéfices ne soient pas conférés par concours à cause de la pénurie de prêtres, ceux-ci sont examinés par les Pères jésuites et ceux qui sont trouvés capables, sont admis sans opposition de la part des laïcs et investis.

L'église cathédrale a, outre ce que détient la ville de Bâle, un mobilier et des ornements suffisants et décents. Les églises paroissiales qui, au temps de la guerre, avaient été spoliées par les soldats suédois, sont peu à peu restaurées. L'évêque actuel se donne beaucoup de mal pour les aider.

Il faut aussi ajouter que pour développer le culte divin l'évêque a fait ériger un couvent de capucins à Porrentruy¹, ville située dans le diocèse

¹ Après un bref séjour en 1588 les Capucins revinrent à Porrentruy en 1655. Un monastère de 20 cellules fut construit à partir de 1663 au pied du château. Son église fut consacrée le 7 octobre 1663.

de Besançon mais qui sert de résidence à l'évêque et est placée sous son pouvoir temporel. Cela n'est pas sans avantage pour le diocèse.

D. LES SOUCIS TEMPORELS

Pour obtenir conseil et aide l'évêque de Bâle expose également à Sa Sainteté les affaires suivantes.

Le roi de France méconnaît les droits de suzeraineté de l'évêque de Bâle sur le comté de Ferrette. Il a occupé ce territoire et, après la paix de Westphalie, l'a rattaché à sa couronne sans reconnaissance des droits de l'évêque et sans aucune compensation. Or d'après les termes du traité, le roi n'a obtenu que les droits que possédaient les archiducs d'Autriche. Les démarches auprès de la diète de Ratisbonne n'ont pas eu de résultats, et d'ailleurs on ne sait ce qu'on peut attendre d'une assemblée composée d'éléments si divers. C'est pourquoi l'évêque propose très humblement et prie Sa Sainteté de recommander cette affaire à ses nonces auprès de l'empereur et du roi très chrétien.

Le chapitre de la cathédrale de Bâle est éloigné de sa cathédrale depuis plus d'un siècle. L'espoir d'une restitution longtemps souhaitée était apparu quand la paix avait été signée entre l'empereur, l'Empire, les rois de France et d'Espagne. L'évêque a soumis ce problème à la diète de Ratisbonne. L'électeur et archevêque de Cologne et les quatre électeurs se montrèrent très favorables. Toute l'affaire dépend donc du roi très chrétien. Sa Sainteté pourrait user de son autorité pontificale et, par sollicitude paternelle pour le bien de la religion catholique, le déterminer à accomplir une action aussi pieuse.

L'évêché de Bâle possède plusieurs fiefs des plus illustres et des plus nobles, en Alsace, entre autres le château et la ville des seigneurs de Ribeaupierre. Le dernier membre de cette famille est déjà d'un âge avancé et sans espoir de descendance. S'il meurt l'évêque sera très embarrassé en raison de la constitution qui interdit d'inféoder des biens d'Eglise. C'est pourquoi l'évêque demande humblement à Sa Sainteté s'il ne lui serait pas permis de vendre ce fief pour le plus grand bien de l'Eglise. En effet un ancêtre du comte actuel de Ribeaupierre a embrassé l'hérésie et celle-ci a peu à peu pénétré dans la ville. Cependant les évêques de Bâle y ont toujours interdit le libre exercice du culte hérétique. Ainsi l'évêque actuel a obtenu, par l'action de son official, que le nombre des gens qui assistent, au château, aux sermons du prédicant soit connu et restreint

aux familiers du comte. Il a écarté de ce nombre plus de cent personnes. Dans la ville de Ribeauvillé seul le culte catholique est autorisé et il y a grand espoir qu'après la mort du comte, si le fief devient caduc, tous les habitants reviennent à la foi catholique, soit que l'évêque retienne le fief, soit qu'il le vende à quelque catholique, avec l'accord du Saint-Siège. Cette dernière solution serait très avantageuse pour l'Eglise de Bâle. En effet, autrement de grandes difficultés seraient à craindre de la part du roi de France, car ce fief est situé en Alsace, territoire dont il est le maître ¹.

Il y avait aussi un vieux procès en cours entre l'Evêché de Bâle d'une part et les ducs de Wurtemberg d'autre part, devant la chambre impériale de Spire, à propos du fief de Franquemont. Ce procès était à l'origine de diverses autres difficultés. Sa poursuite exigeait de grandes dépenses, son issue était douteuse et encore plus l'exécution de la sentence. C'est pourquoi un compromis est apparu comme la solution la meilleure. Le domaine utile resterait aux mains des ducs de Wurtemberg, propriétaires ou plutôt usurpateurs du château et dudit territoire, à titre de fief masculin. La domination suprême, avec entière juridiction sur ce territoire, et les droits annexes retourneraient à l'évêché. Ainsi l'évêque de Bâle a retrouvé non seulement le droit de corriger les sujets et d'autres droits semblables, mais encore, ce qui était sa préoccupation principale, il a réintroduit, avec l'aide de la grâce de Dieu, l'exercice du culte catholique et éliminé le culte hérétique ².

En vertu du traité entre l'empereur et la France, le roi très chrétien a pris à son compte un tiers des dettes autrichiennes de la chambre d'Ensisheim. Pour que le partage fût bien fait des financiers ont été délégués par les deux parties dans le but de convenir quels noms seraient rayés par chaque partie. Cela a causé un dommage irréparable au chapitre de la cathédrale, à qui l'on doit, en capital, 170 000 florins. Sa Sainteté ferait une œuvre très pieuse et très juste si, par l'intermédiaire de son nonce auprès du roi très chrétien, elle obtenait qu'on satisfasse les créanciers de façon équitable.

(A suivre)

¹ L'évêque en sa qualité de suzerain intervint à plusieurs reprises à Ribeauvillé pour arrêter les progrès de l'hérésie, A.A. Evêché Bâle, A/59/4a.

² En 1658, après un long procès, le duc Léopold-Frédéric de Wurtemberg-Monbéliard se reconnut vassal de l'évêque de Bâle: A.A. Evêché de Bâle, B/237-38/Franquemont 2.